ARRÊTÉ N°2026-322

Portant organisation des bureaux de vote dans le cadre des élections des représentants des usagers aux conseils centraux – Scrutin des 25 et 26 novembre 2026

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu le code de l'éducation, notamment son livre 7 et ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;

Vu le décret N°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret N°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions règlementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique et notamment son article 32 aux termes duquel : « *par dérogation aux dispositions de l'article 29, les dispositions du décret N°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat (…) demeurent applicables aux élections intervenant avant le prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique.* »

Vu la délibération de la CNIL N°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'Université ;

Vu la décision cadre de recours au vote électronique N°2024-415 en date du 14 octobre 2024 ;

Vu les arrêtés électoraux n°2026-286, n°2026-314 et n°2026-321 ;

Les délégués de listes candidates étant désormais connus,

Arrête :

Article 1er : Composition des bureaux de vote

Dans le cadre des élections des représentants des usagers, au sein des conseils centraux, les 25 et 26 novembre 2026, il est instauré trois bureaux de vote composés ainsi qu'il suit :

Bureau de vote du Conseil d'administration (bureau de vote central ayant la responsabilité des trois scrutins)
Président du bureau de vote : James WALKER
Secrétaire : Emilie COLIN

Délégués des listes du Conseil d'administration :

LAMACHI Younes	Cause Commune Étudiante
TURPIN Loïs	UNI : contre les blocages, pour la liberté d'étudier et la réussite de tous !
KUMAGAI Kiyomasa	Solidaires Etudiant-e-s/EMF : En lutte contre l'extrême droite et la précarité !
MAHSAS Lilie	BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS et tes assos
VERDONK Sasha	Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite, pour une fac gratuite, antifasciste, écolo et solidaire
BERSAL Apolline	Le Poing Levé
RIOUFOL Tom	UNEF pour une université ouverte à tou-tes, gratuite et émancipatrice

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône
16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr

Bureau de vote de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Président du bureau de vote : Laure DESCAMPS

Secrétaire : Elaine DURAND

Délégués des listes de la Commission de la formation et de la vie universitaire :

Secteur DEG	
GARIMÉ Sacha	BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS et tes assos
LAMACHI Younes	Cause Commune Étudiante
TURPIN Loïs	UNI : contre les blocages, pour la liberté d'étudier et la réussite de tous !
GRAS Lenny	Solidaires Etudiant-e-s/EMF : En lutte contre l'extrême droite et la précarité !
CAMUZET Elora	UNEF pour une université ouverte à tou-tes, gratuite et émancipatrice
MOSSADEK Yassmine	Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite, pour une fac gratuite, antifasciste, écolo et solidaire
Secteur LSH	
STACHNICK Noé	UNI : contre les blocages, pour la liberté d'étudier et la réussite de tous !
ABDOULAYE Youssouf	UNEF pour une université ouverte à tou-tes, gratuite et émancipatrice
RAVASSEAU Nina	Cause Commune Étudiante
MONTACLAIR Lola	BOUGE TON CAMPUS avec GAELIS et tes assos
VERDONK Sasha	Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite, pour une fac gratuite, antifasciste, écolo et solidaire
BOULONGNE Taline	Solidaires Etudiant-e-s/EMF : En lutte contre l'extrême droite et la précarité !

Bureau de vote de la Commission de la recherche

Président du bureau de vote : Gilles MALETRAS

Secrétaire : Lisa GREILER TAPPONNIER

Délégués des listes de la Commission de la recherche :

Secteur DEG	
PATANIAN Alexander	Doctorants Lyon 2 – Droit, économie, gestion
Secteur LSH	
HOCHE Baptiste	Avenir Recherche
GUGGENBUHL Margot	Sud Education Lyon 2

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage sur les sites internet et intranet de l'Université.

Fait à Lyon,

PRESIDENTE
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Le 20 novembre 2026

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône
16 Quai Claude Bernard – F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr